CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU RHONE

Direction Générale Adjointe de la Solidarité Direction de l'Insertion 0413319866

RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 DECEMBRE 2018 SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME MARTINE VASSAL RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO

OBJET : Action "Accompagner, former et insérer les bénéficiaires du RSA sur les métiers de l'aide à domicile" : convention liant le Département des Bouches-du-Rhône et l'association Coordination qualité fiabilité domicile (COFD).

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à l'insertion sociale et professionnelle, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Département est en charge de la politique publique d'insertion sociale et professionnelle. La loi précise que chaque bénéficiaire du revenu de solidarité active (BRSA) a droit à un accompagnement social ou professionnel, adapté à ses besoins, réalisé avec un référent de parcours, de façon à retrouver un emploi. Le Conseil départemental finance dans son programme départemental d'insertion (PDI) des dispositifs portés par des partenaires en participant non seulement aux dépenses de structure mais en tenant compte aussi des résultats obtenus.

La demande présentée dans ce rapport ressort de la politique obligatoire d'insertion. Elle est portée par l'association Coordination qualité fiabilité domicile (CQFD).

L'action relève de l'accompagnement socioprofessionnel. Il s'agit d'un renouvellement d'action.

CQFD propose l'action « accompagner, former et insérer les bénéficiaires du RSA sur les métiers de l'aide à domicile » en faveur de 24 bénéficiaires du RSA (BRSA) sur les territoires de Marseille et Aubagne-La Ciotat. CQFD constitue une plateforme associative regroupant des structures d'aide à domicile.

L'action propose une formule mixte constituée de formations théoriques et pratiques, de préparations collectives au retour à l'emploi, de coaching individualisé et de placement en emploi.

Deux sessions de formation sont prévues sur les territoires suivants :

- Aubagne/La Ciotat : session d'octobre à décembre 2018 ;
- Marseille : session de février à avril 2019.

Contenu de la formation (durée 2 mois) :

- le métier de l'aide à domicile ;
- la connaissance des publics à accompagner : personnes du bel âge, personnes handicapées, vulnérables (maladie, enfants, familles en précarité) ;
- les techniques d'entretien du domicile ;
- l'équilibre nutritionnel;
- la prévention des risques professionnels ;
- la préparation au retour à l'emploi ;
- le stage pratique d'une durée de deux semaines au sein des structures d'aide à domicile.

Les objectifs qualitatifs de l'action consistent à :

- lever les freins à l'emploi par le biais du coaching ;
- former aux techniques et compétences professionnelles inhérentes au secteur de l'aide à domicile par un apport théorique conjugué à une réelle immersion professionnelle.

Cette formation permet aux participants de :

- construire un nouveau rapport au travail;
- découvrir les exigences des recruteurs du secteur ;
- travailler sur les freins psychologiques à l'emploi et restaurer la confiance en soi.

Les objectifs quantitatifs de l'action visent à former les 24 participants et à atteindre un taux d'insertion de 75% minimum à savoir, au final, 18 personnes en emploi durable.

En ce qui concerne les résultats obtenus précédemment,

Bilan final de l'action 2018 couvrant la période du 1^{er} octobre 2017 au 30 septembre 2018 :

Les objectifs quantitatifs annuels de l'action visaient à former 24 participants et à placer 18 personnes en emploi durable ou en formation qualifiante :

Il ressort que 26 personnes ont suivi la formation avec en sorties : 1 formation qualifiante et 14 contrats en emploi durable selon la répartition territoriale suivante :

- Aubagne/La Ciotat : 11 BRSA ont suivi la formation dont 6 ont signé un contrat (5 CDI et 1 CDD de 1 an) et 1 personne a obtenu une formation qualifiante.
- Marseille : 15 personnes ont suivi la formation et parmi eux 8 personnes ont signé un contrat (4 CDI ; 2 CDD de 6 mois ; 2 CUI CAE de 9 mois).

Par ailleurs, au total sur les deux territoires, 4 personnes ont accédé à des CDD de moins de 6 mois (non comptabilisés en emploi durable).

En conséquence les résultats de l'action sont encourageants.

Aussi, il est proposé de renouveler cette action du 01/10/2018 au 30/09/2018 avec les mêmes objectifs que le conventionnement précédent.

Ce rapport concerne le financement de l'association ou l'organisme selon la proposition énoncée dans le tableau annexé, soit un montant de 48 000,00 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL